

## **[ACHPR 67| Bilan de la 67ème session de la Commission Africaine](#)**

07.12.2020

[English version here](#)

**En raison de la pandémie de COVID-19, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la « Commission Africaine ») a tenu sa 67<sup>ème</sup> session ordinaire en ligne du 13 novembre au 3 décembre 2020. Quels ont été les faits marquants en ces temps difficiles ?**



Du fait des exigences de distanciation physique liées à la pandémie de COVID-19, la Commission Africaine a tenu sa 67<sup>ème</sup> session ordinaire virtuellement, du 13 novembre au 3 décembre 2020. Cette session a permis d'aborder la situation des droits humains en Afrique, d'examiner les rapports d'activité des commissaires et les rapports d'États parties, et a donné lieu à de nombreuses tables rondes sur des thèmes d'actualité.

Le [nombre de participant.es](#) a été particulièrement élevé lors de cette 67<sup>ème</sup> session. Un total de 552 délégué.es étaient présent.es, soit 217 participant.es de plus que lors de la session précédente. Ils comprenaient 89 représentant.es d'État de 26 pays, 11 représentant.es d'organes de l'UA, 53 membres d'institutions nationales des droits de l'Homme, 23 représentant.es d'organisations internationales et intergouvernementales, 328 représentant.es d'ONG africaines et internationales, 47 autres observateurs/rices et 1 représentant.e des médias.

Suivant le fonctionnement habituel, Mme Hannah Forster, directrice du Centre africain pour la démocratie et les études des droits de l'Homme, s'est exprimée pendant la cérémonie d'ouverture au nom du Comité directeur du Forum des organisations non gouvernementales (ONG), notant qu'une approche inclusive de la coopération était essentielle et permettrait sans nul doute de renforcer la promotion et la protection des droits humains en Afrique. Son discours a été suivi d'une intervention de M. Elasto Hilarious Mugwadi, Vice-président du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme (RINADH), qui a rappelé que la puissance d'une nation ne se mesurait pas à son agressivité envers sa population, mais à l'usage qu'elle faisait de ses ressources pour assurer la sécurité et l'avenir de ses contribuables, et garantir l'état de droit et une saine gouvernance par le biais d'institutions indépendantes. À cet effet, S. E. Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, a appelé au renforcement de la coopération afin de promouvoir le respect le plus total possible de l'espace civique et démocratique en Afrique.

S'exprimant au nom des États membres de l'Union Africaine (UA), M. Dawda Jallow, ministre de la Justice de la République de Gambie, a souligné que les États parties restaient confrontés à des défis persistants. Il a en outre rappelé que ce n'est qu'en travaillant de concert que les dirigeant.es africain.es deviendront réellement fier.es d'avoir servi le continent. Dans sa déclaration, le Président de la Commission Africaine, M. Solomon Ayele Dersso, a quant à lui rappelé que la santé de chacun.e était intrinsèquement liée à la santé d'autrui. Ainsi, la protection du droit à la santé et la fourniture de soins sont des enjeux pour chaque membre de la société. Par ailleurs, dans le discours d'ouverture de session qu'elle a prononcé au nom de S. E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), S. E. Sarah Anyang Agbor, Commissaire aux Ressources humaines, à la science et à la technologie de la CUA, a rappelé que la promotion et la protection des droits humains et des peuples étaient une responsabilité collective.

Regardez la vidéo [ici](#).

### **Rapport d'activité des membres de la Commission Africaine**

Pendant la session, les nouveaux/elles commissaires [Marie-Louise Abomo](#), [Mudford Zacharia Mwandenga](#), [Alexia Gertrude Amesbury](#) et NDiamé Gaye ont pu présenter leur premier [rapport d'activité](#) en tant que membres de la Commission Africaine. La majorité des commissaires s'est dite inquiète des répercussions négatives des mesures de lutte contre la COVID-19 sur les droits humains et les populations africaines, du fait des violations et abus que ces mesures avaient entraînés. [Mme Kayitesi Zainabo Sylvie](#), membre de la Commission Africaine depuis 2007 en tant que Commissaire et Présidente de différents groupes

de travail, et [Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes](#) depuis juillet 2020, a annoncé son départ de la Commission Africaine à l'issue de la présentation de son [rapport d'activité](#).

Regardez les vidéos correspondantes [ici](#) et [ici](#).

### **Examen de rapports d'État**

Le 23 novembre 2020, la Commission Africaine a examiné le rapport unique valant [4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> rapports périodiques du Cameroun](#) au titre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et 1<sup>ers</sup> rapports du pays au titre du Protocole de Maputo et de la Convention de Kampala. Couvrant la période 2015-2019, [le rapport](#) avait été soumis à la Commission Africaine en janvier 2020. La République du Cameroun est le premier pays africain à présenter un rapport sur les trois conventions.

Regardez l'examen du rapport [ici](#) et [ici](#).

### **Octroi du statut d'observateur à des ONG de défense des droits humains**

À chaque session ordinaire, la Commission Africaine a la possibilité d'accorder le statut d'observateur à des ONG et le statut d'affilié à des institutions nationales des droits de l'Homme, conformément à la [résolution 361](#) et à la [résolution sur l'octroi du statut d'affilié](#). Lors de cette session, la Commission Africaine a accordé le statut d'affilié à 1 institution nationale des droits de l'Homme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté (CNDHC), et le statut d'observateur aux 3 ONG suivantes :

- African Biodiversity Network (ABN) au Kenya
- Media Counsel of Tanzania (MCT) en Tanzanie
- Maat for Peace, Development and Human Rights en Égypte

Cela porte le nombre d'ONG dotées d'un statut d'observateur à 528 et le nombre d'institutions nationales des droits de l'Homme dotées d'un statut d'affilié à 30. L'ONG autrichienne International Press Institute (IPI) a vu le traitement de sa demande reporté.

Regardez la session [ici](#).

En conclusion, la Commission Africaine a adopté les résolutions suivantes :

#### **Résolution relative à un pays particulier :**

- [Résolution 469](#) sur la situation en République fédérale démocratique d'Éthiopie - CADHP / Rés. 469 (LXVII) 2020

#### **Résolutions thématiques :**

- [Résolution 472](#) sur l'interdiction de l'utilisation, de la production, de l'exportation et du commerce des instruments de torture — CADHP / Rés. 472 (LXVII) 2020
- [Résolution 468](#) sur la sécurité des journalistes et des professionnels des médias en Afrique - CADHP / Rés. 468 (LXVII) 2020
- [Résolution 470](#) sur la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 en Afrique - CADHP / Rés. 470 (LXVII) 2020
- [Résolution 466](#) sur les prisons et les conditions de détention en Afrique - CADHP / Rés. 466 (LXVII) 2020
- [Résolution 467](#) sur la nécessité de faire taire les armes en Afrique conformément aux droits de l'Homme et des peuples — CADHP / Rés. 467 (LXVII) 2020

#### **Résolution relative aux mécanismes spéciaux :**

- [Résolution 471](#) sur le renouvellement du mandat du Groupe de soutien au mandat du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme et point focal sur les représailles en Afrique pour la promotion et le suivi de la mise en œuvre effective des directives sur la liberté d'association et de réunion en Afrique - CADHP / Rés. 471 (LXVII) 2020

Contact : Stéphanie Wamba, consultante chargée du plaidoyer pour l'Afrique, [s.wamba@ishr.ch](mailto:s.wamba@ishr.ch)

Photo : African Commission on Human and Peoples' Rights

ISHR